



Groupe de travail Contrats d'emplacements

OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL USAGERS : ***Le sujet***

- Refondre le système de garantie d'emplacement à l'année en vue d'une simplification et d'une cohérence inter-ports Sagemor.
- Apporter des réponses optimisées aux listes d'attente d'emplacement à l'année.

OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL : Notions pour bâtir un nouveau contrat

- **Notion de garantie d'usage d'emplacement**
 - Disparition de la notion de place fixe (« emplacement propriétaire »)
- **Différentes positions du bateau.**
 - À flot sur ponton
 - A flot sur corps mort
 - À terre
 - En croisière (avantages escales, ports partenaires)
- **Aboutir à une différence de tarification substantielle valorisante pour les bateaux acceptant une gestion partagée**

OBJECTIFS DE LA SAGEMOR :

- 1. Contenter le maximum de plaisanciers (usagers actuels et sur liste d'attente) en leur offrant un emplacement pérenne pour leur bateau**
 - Optimiser la gestion de nos emplacements portuaires, à flot comme à terre
- 2. Inciter les usagers à utiliser leur bateau, donc à naviguer**
- 3. Préserver au mieux la dimension conviviale du port pour les usagers**

DEUXIEME PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ **2 grands principes :**

1. L'utilisation du bateau
2. La gestion partagée des emplacements

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ 4 notions fondamentales :

1. Utilisation du bateau = NAVIGATION uniquement.

- La navigation peut être aussi bien à la journée ou sur plusieurs jours
- Aller diner ou prendre l'apéro sur son bateau au ponton ne constitue pas une utilisation du bateau

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ 4 notions fondamentales :

2. Mise en place d'une période de « GESTION PARTAGEABLE »

- Période globale sur l'année
- fixée par le port
- durant laquelle l'utilisateur peut choisir une période de « gestion partagée »

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ **4 notions fondamentales :**

3. Choix de périodes de « GESTION PARTAGEE »

Période(s) choisie(s) par l'utilisateur, à l'intérieur de la période partageable, durant laquelle :

- l'utilisateur donne toute latitude au port pour modifier l'emplacement de son bateau (à flot comme à terre)
- le bateau est absent du port sans droit au passeport escales (chantier extérieur / en mer)

Fonctionnement :

- Période mini : 2 semaines consécutives
- Période maxi : totalité de la période partageable fixée par le port

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ 4 notions fondamentales :

- Période partageable : fixée par le port
 - Exemple: du 19 avril au 15 novembre, soit 30 semaines
- Période partagée : fixée par l'utilisateur, sur la base de la période partageable
 - Exemple: du 19 avril au 15 mai, puis du 1^{er} au 15 juillet, puis du 1^{er} octobre au 15 novembre

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ 4 notions fondamentales :

4. Mise en place de Bonus / Malus

- Bonus : avantage financier accordé à l'utilisateur qui participe activement à la gestion dynamique des emplacements du port
 - Exemple: échelle de 0 à 30% de réduction
- Malus : effort financier supplémentaire demandé à l'utilisateur qui occupe un emplacement en utilisant peu ou pas du tout son bateau
 - Exemple: échelle de 0 à 100% d'augmentation

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ **Fixer un standard d'utilisation des bateaux :**

- Stat : Utilisateurs PPM ports Sagemor : moyenne de 23 nuitées
 - Est estimé à 27 jours de navigation réels
 - Ne comprend pas les départs à la journée
- Utilisation moyenne des bateaux retenue : **30 jours**

➤ **Faire correspondre ce standard d'utilisation au tarif PPM Sagemor actuel**

- Exemple : cat J (< 10,5m) au Crouesty :
 - en 2012, tarif PPM = 2896€
 - Demain, Tarif nouveau contrat 30 jours d'utilisation bateau = 2896€

=> TARIF STANDARD = 30 jours d'utilisation / an

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ **2 grands principes deviennent alors :**

1. Tout usager qui donne au port des périodes de « **gestion partagée** » de son emplacement bénéficie d'un **bonus financier**
2. Tout usager qui **navigate moins de 30 jours** se voit attribuer un **Malus financier**. Mais ce malus peut être compensé par une période de « **gestion partagée** » donnée au port

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ Exemples de chiffres Bonus / Malus:

- Bonus (gestion partagée décidée par l'utilisateur): **de 0 à 30%**
- Malus (jours de navigation réalisés, si < 30) : **de 0 à 100 %**
 - **0 jour de nav => 100%**
 - **1 jours de nav => 60%**
 - **5 jours de nav => 40%**
 - **10 jours de nav => 20%**
 - **20 jours de nav => 10%**
 - **25 jours de nav => 5%**

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU CONTRAT

➤ **Fixer des règles simples et claires:**

- **Délai de prévenance** : délai que l'utilisateur doit respecter vis-à-vis du port s'il souhaite modifier ses périodes de « gestion partagée » sans surcout.

Exemple:

- **2 semaines** pour supprimer ou diminuer une période de « gestion partagée »
- **2 jours ouvrés** pour rajouter ou rallonger une période de « gestion partagée »

PRINCIPES DE TARIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT

➤ Etablissement du contrat : **EXEMPLE 1**

- Décembre 2012: l'utilisateur prend son contrat pour l'année 2013
 - Part sur une base de 30 jours de navigation en année 2013
=> Tarif de base = tarif standard (= PPM actuel)
 - Définit 8 semaines de « gestion partagée » sur l'année
=> tarif = tarif standard - 8 % (environ 1% / semaine)

PRINCIPES DE TARIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT

➤ Etablissement du contrat : **EXEMPLE 2**

- Décembre 2012 : l'utilisateur prend son contrat pour l'année **2013**

- Part sur une base de **10** jours de navigation en année **2013**

=> Tarif de base = tarif standard (= PPM actuel) + 20%

- Définit **12 semaines** de « gestion partagée » sur l'année

=> tarif = tarif stdrd + 20 % -12% (environ 1%/ sem)
= tarif standard + 8%

PRINCIPES DE TARIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT

➤ **Etablissement du contrat :**

- Décembre n-1: l'utilisateur prend son contrat pour l'année n
 - inclut les avantages du Passeport Escales
 - inclut une période à terre (durée à définir par port). Les manutentions / location de biers restent payantes
 - garantit, hors période de « gestion partagée » fixée par l'utilisateur, un emplacement à proximité de tel ponton, ou dans telle darse
 - garantit un emplacement à l'année reconductible

EXEMPLES DE TARIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT

➤ Simulation de tarifs (Base Tarif Standard = 1000€)

Période gestion partageable : 19 avril au 15 novembre (fixée par le port)

Plaisancier ayant navigué au moins 30 jours **hors période de gestion partageable** et ayant donné le maximum de semaines de gestion partagée au port

	Nb jours	Bonus	Malus	Différence bonus / malus	Tarif
Navigation 01/03 au 10/04	30	0%	0%	-30%	700,00 €
Période de gestion partagée 19/4 au 15/11	210	30%	0%		

Plaisancier PPM ayant navigué 30 jours consécutifs **dans la période de gestion partageable** fixée par le port et ayant donné le reste en gestion partagée

	Nb jours	Bonus	Malus	Différence bonus / malus	Tarif
Navigation 15/07 au 15/08	30	0%	0%	-25%	750,00 €
Disponibilité 19/4 14/07 puis du 16/08 au 15/11	180	25%	0%		

EXEMPLES DE TARIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT

➤ Simulation de tarifs (Base Tarif standard = 1000€)

Période gestion partageable : 19 avril au 15 novembre (fixée par le port)

Plaisancier n'ayant pas navigué mais ayant donné le maximum de semaines en gestion partagée

	Nb jours	Bonus	Malus	Différence bonus / malus	Tarif
Navigation entre 1/1 au 31/12	0	0%	100%	70%	1 700,00 €
Période de gestion partagée du 19/4 au 15/11	210	30%	0%		

Plaisancier **navigant régulièrement à la journée** et ne donnant pas de semaines en gestion partagée

	Nb jours	Bonus	Malus	Différence bonus / malus	Tarif
Navigation entre 1/1 au 31/12	70	0%	0%	0%	1 000,00 €
Période de gestion partagée : néant	0	0%	0%		

EXEMPLES DE TARIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT

➤ Exemples de tarifs (Base Tarif standard = 1000€)

Période gestion partageable : 19 avril au 15 novembre (fixée par le port)

Plaisancier navigant avec Passeport escale 1 semaine en avril , 4 week-end en Mai, tout le mois d'Aout et donnant en gestion partagée 9 semaines en juin /juillet et 4 semaines en septembre

	Nb jours	Bonus	Malus	Différence bonus / malus	Tarif
Navigation	45	0%	0%	13%	870,00€
Période de gestion partagée	91	13	0%		

Plaisancier navigant avec Passeport Escale 10 semaines du 15 juin au 25 aout et donnant le reste en gestion partagée

	Nb jours	Bonus	Malus	Différence bonus / malus	Tarif
Navigation 1/1 au 31/12	70	0%	0%	0%	800,00 €
Disponibilité 19/4 au 15/11	140	20%	0%		

LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONTRAT

➤ Une mise en œuvre progressive :

- Imposée pour tout nouveau contrat passé à partir du printemps 2013 (?) dans tous les ports Sagemor
- Choix possible de transformation des anciens contrats en nouveaux avec réversibilité possible pour revenir à l'ancien contrat

EVOLUTION INDUITES PAR CE NOUVEAU CONTRAT

- **Un contrat s'appuyant nécessairement sur les nouvelles technologies**
 - Gestion portuaire dynamique => puissant moteur informatique
 - Pas d'intervention humaine dans le choix des positions des bateaux pendant les périodes de « mise à disposition » -> objectivité
 - Internet (compte client) : Possibilité pour le client de modifier ses souhaits ou d'obtenir une simulation financière en cas de modification -> souplesse
 - Une système basé sur le déclaratif (serveur type Passeport Escales). A terme, sur un Système d'identification / positionnement automatisé des bateaux dans le port -> suivi des absence à la journée des bateaux

EN CONCLUSION

- **Une tarification claire, juste et souple :**
 - Connue à la signature du contrat en fonction des souhaits identifiés par le client
 - Calculée en fonction des services consommés
 - Évolutive en cours d'année pour pouvoir répondre à des modifications
- **Un contrat répondant aux objectifs :**
 - Incitant à utiliser les bateaux pour ce pour quoi ils sont faits
 - Incitant l'utilisateur à partager sa place quand il n'en a pas besoin

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION
ACTIVE**